

Règles d'or du petit AMAPien

- 1- payer son adhésion en début d'année
- 2- rendre les contrats en temps et heure aux référents
- 3- payer les régularisations dans les délais annoncés par les référents
- 4- ramener régulièrement les contenants aux producteurs
- 5- prévenir de son absence à une distribution et désigner celui qui prendra son panier
- 6- aider de temps en temps aux distributions
- 7- participer à **la vie de l'association** (AG, réunions diverses, mails)
- 8- voter aux AG (en présence ou par procuration)
- 9- participer aux sorties chez les producteurs
- 10- ces règles d'or sont précieuses pour le bon fonctionnement de notre AMAP : semons les, soignons les, récoltons les !

